

La préfecture de Lyon, par le truchement d'une association, met des familles à la rue

Quelques compléments d'informations, suite à mon témoignage de ce 15/02/18.

Comment "réduire" le nombre de personnes qui dorment à la rue : La préfecture a de l'imagination pour cela : *écarter des statistiques certaines populations jusqu'à atteindre le chiffre de zéro personne à la rue !* Voir :

- france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/lyon-alerte-professionnels-urgence-sociale-1414863.html

- rebellyon.info/Zero-personne-a-la-rue-Plutot-que-de-les-18652

Il fallait y penser !

Héberger dans un gymnase ce n'est pas la solution.

Certes, c'est mieux que d'être à la rue, mais le plan grand froid est programmé à l'avance et d'autres solutions devraient être trouvées...

Ci-dessous un lien vers un témoignage qui en dit long sur l'inhumanité de ces hébergements.

- www.rue89lyon.fr/2017/12/15/quest-fous-journee-dinterim-aupres-sans-abri-heberges-gymnases-lyon/

Alors...

Quand la préfecture trouvera-t-elle un tout petit peu d'intelligence pour réquisitionner quelques-uns des nombreux bâtiments inutilisés plutôt que des gymnases en fonction ?

Et quand les associations gestionnaires de ces gymnases oseront-elles dire à la Préfecture, leur financeur, comme à leurs lecteurs et leurs donateurs, la réalité de ces hébergements qu'elles gèrent et le scandale de ces mises à la rue qu'elles cautionnent ?

Car de toute la matinée de ce 15 février 2018, en dehors de policiers municipaux bienveillants, l'Etat s'est totalement déchargé sur l'association pour ces mises à la rue : nous n'avons vu aucun représentant de l'Etat venir « dire » aux familles qu'elles vont à la rue.

Et pourtant l'**Article L345-2-3 du Code de l'action sociale et des familles** stipule:

Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation.

Henri Branciard
Lyon, le 15/02/18